

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

Arrêté du 15 février 2016 modifiant l'arrêté du 22 mai 2015 modifié portant agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration

NOR : DEVP1600358A

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 512-11, R. 512-61 et R. 512-64 ;

Vu l'arrêté du 29 août 2008 modifié fixant le contenu de la demande d'agrément pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration ;

Vu l'arrêté du 22 mai 2015 modifié portant agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration ;

Vu les annonces de la société MR INGENIERIE et de la direction centrale du service des essences de l'armée de cesser l'activité de contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 22 mai 2015 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

« *Art. 1^{er}.* – Sont agréés au titre de l'article R. 512-61 du code de l'environnement les organismes mentionnés dans le tableau ci-dessous :

ORGANISMES	ADRESSE
ALPA BIO	Place de Capucins, 73800 Montmélian
ALPES CONTROLE	3 bis, impasse des Prairies, PAE les Glaisins, 74940 Annecy-le-Vieux
ALPHARE-FASIS	24, avenue Georges-Brassens, 31700 Blagnac
APAVE	191, rue de Vaugirard, 75738 Paris Cedex 15
AQUALEHA	Les Tertres Noirs, 35505 Vitré Cedex
ASFONECO	114, avenue de Wagram, 75017 Paris
AUDIT PROCESS	17, chemin des Tuileries, 13015 Marseille
AXE	Campus de Ker Lann, rue Urbain-Leverrier, 35170 Bruz
BUREAU VERITAS	67-71, boulevard du Château, 92200 Neuilly-sur-Seine
CAPSE FRANCE	175, route de la Gare, 07360 Les Ollières-sur-Eyrieux
CAP SIS	Zac de Courtabœuf, 1, rue de Terre-Neuve, 91940 Les Ulis
CERTIPAQ	11, villa Thoréon, 75015 Paris
DEKRA INDUSTRIAL	19, rue Stuart-Mill, 87008 Limoges
GECOS	2, avenue de l'Europe, 31520 Ramonville-Saint-Agne
HYDROPOLE	27 bis, rue du Petit-Pont, 45000 Orléans
INSPECT STATION	22A, chemin de l'Espérance, 25000 Besançon
ISAP	500, avenue de Bigos, 34740 Vendargues

ORGANISMES	ADRESSE
MADIC	3, rue Etienne-Collombet, 31470 Fonsorbes
MB CONSEIL	Le Bourg, 58130, Saint-Aubin-les-Forges
QUALICONSULT EXPLOITATION	ZA Vélizy Plus, 1 bis, rue du Petit-Clamart, bâtiment E, 78941 Vélizy Cedex
SARL ICC	8, rue des Saussots, 25870 Geneuille
SOCOTEC FRANCE	3, avenue du Centre, Guyancourt, 78182 Saint-Quentin-en-Yvelines
TOKHEIM	Centre d'affaires la Boursidière, BP 121, 92350 Le Plessis-Robinson

Les organismes sont agréés pour les groupes de rubrique de leur périmètre d'accréditation.

La liste des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement par groupe est disponible sur le site internet <http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr>.

Le périmètre d'accréditation des organismes est disponible sur le site internet <http://www.cofrac.fr>. »

Art. 2. – Le directeur général de la prévention des risques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 15 février 2016.

Pour la ministre et par délégation :

*Le chef du service
des risques technologiques,*

J. GOELLNER